

Article 31 du Règlement

Au Canada, quelque 20 000 travailleurs deviennent invalides chaque année. Un millier de personnes perdent la vie au travail chaque année. Il est tout de même incroyable qu'un millier de travailleurs meurent au travail chaque année, dans un pays comme le nôtre. Cela prouve le caractère indispensable d'un centre comme celui dont nous parlons pour réunir information et matériel afin de renseigner les travailleurs, les employeurs et les organismes gouvernementaux sur l'importance de connaître les dangers auxquels les travailleurs sont exposés et le genre d'information dont ils ont besoin lorsqu'ils se trouvent dans une situation à risque ou en présence de produits chimiques dangereux.

Si cette motion fait l'objet d'un débat, c'est à cause du programme stupide du Parti conservateur, qui cherche un moyen de privatiser le Centre comme nombre d'autres sociétés. Il faut cependant bien comprendre que le gouvernement a un rôle important à jouer, comme observateur impartial, dans le domaine de la sécurité au travail.

Il va falloir que les conservateurs cessent de permettre à leurs amis, les sociétés, d'imposer leur volonté dans tous les aspects de notre vie. Nous espérons que le gouvernement saura nous prêter une oreille attentive et faire en sorte que le financement soit maintenu pour que le Centre continue d'exister.

J'ai signalé l'excellent travail que mon collègue, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, a accompli dans ce domaine. Dans la minute qui reste, je tiens à citer officiellement le dernier paragraphe d'une pétition qu'il a fait circuler, car il résume parfaitement les préoccupations qui sont les nôtres. Il est dit dans la pétition que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail s'est taillé une réputation enviable au plan international. La pétition se termine comme ceci:

En conséquence, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rétablir le Centre dans la situation et l'état qui étaient les siens au début de 1988, conformément à la loi constituant le Centre, et de révoquer toute décision qui serait contraire aux règlements du Centre et à l'objectif fixé pour cette société publique dans l'article 5 de la loi.

C'est important, madame la Présidente, et j'espère que le gouvernement fera attention pour une fois.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE DROIT DE LA MER

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour rappeler à la Chambre qu'une conférence importante s'est tenue à Copenhague, du 16 au 18 octobre derniers, et que des parlementaires des trois partis représentés au Parlement canadien ont pu s'y entretenir avec des parlementaires de l'Europe de l'Est et de l'Ouest sur l'avenir des océans et, notamment, de ceux qui bordent nos pays respectifs.

La déclaration finale de la conférence insistait sur l'importance vitale des mers et des océans pour la survie de la planète et de toute la biosphère, y compris des espèces animales dans toute leur diversité.

Vous n'ignorez pas, madame la Présidente, que nous avons signé en 1982 un accord historique sur le droit de la mer. En 1984, quelque 159 pays y avaient adhéré. Malheureusement, moins d'une quarantaine l'ont ratifié dans les six dernières années, alors que soixante doivent le faire pour que l'accord s'applique dans son intégralité au bout d'un an.

Comme les côtes canadiennes sont les plus longues du monde—s'étendant sur 150 000 milles terrestres et donnant sur trois océans—j'exhorte tous les députés et les Canadiens en général à adopter et à ratifier enfin une convention aussi importante pour la survie de notre pays et de toute la planète.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, avril est le mois du cancer au Canada.

Les députés portent des jonquilles aujourd'hui pour contribuer au lancement de la campagne annuelle de la Société canadienne du cancer. L'objectif visé cette année est de 41 millions de dollars.

Le pivot de cette grande organisation, ce sont les 300 000 bénévoles dévoués qui travaillent dans les petites et grandes localités d'un bout à l'autre du Canada. Ils aident à communiquer au public canadien l'information dont il a tant besoin. Ils réconfortent les malades de diverses façons et sont le moteur des activités de collecte de fonds de la société.